

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement, Route de Naassen, 2013, Bir El Kassaa, Ben Arous

INFORMATIONS POST AGO DU 31 AOUT 2018

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ère} RESOLUTION : Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions objets des articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

4^{ème} RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2017 et de la réserve spéciale de réévaluation.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que l'exercice 2017 a fait ressortir un résultat déficitaire de « - 14 309 050,430 Dinars », décide l'affecter en résultats reportés.

L'assemblée générale décide, en outre, d'affecter la réserve spéciale de réévaluation qui s'élève à « 11 125 743,459 Dinars » en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

6^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

7^{ème} RESOLUTION : Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler les mandats de trois administrateurs, à savoir M. Fathi HACHICHA, la société WIDED SERVICES en la personne de son représentant légal, la Compagnie INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE «CIM» en la personne de son représentant légal, et ce pour une période de trois ans : 2018, 2019 et 2020. L'assemblée générale décide en outre, de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir l'actionnaire ; la société FH SERVICES et la société FMC ME FZE, Société

Unipersonnelle A Responsabilité Limitée, de droit Emirati, représentée par Monsieur Hatim BEN AHMED, et ce pour la même période de trois ans. Ainsi, les mandats des cinq administrateurs, ci-haut nommés, prendront fin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

8^{ème} RESOLUTION : Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'expiration du mandat du commissaire aux comptes ; la société BEDOUI BUSINESS & CONSULTING « B.B.C » représentée par Mme. Basma BEDOUI, ainsi que l'expiration du mandat du Co-commissaire aux comptes ; la société MANAGEMENT AND AUDIT SERVICES représentée par M. Mehdi Masmoudi, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans (2018, 2019 et 2020).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

9^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités légales.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer et remplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

INFORMATIONS POST AGE DU 31 AOUT 2018

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1^{ère} Résolution : Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux motifs et aux modalités de la réduction puis l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver les dits rapports sans aucune réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2^{ème} Résolution : Réduction du capital d'un montant de 12 862 668 DT par la diminution de la valeur nominale de l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et dans le but de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes cumulées, décide d'éponger la majeure partie des dites pertes, et ce à travers une réduction du capital d'un montant de douze millions huit cent soixante deux mille six cent soixante huit dinars (12 862 668 DT). Cette réduction du capital est réalisée par la diminution de la valeur nominale de l'action de trois dinars (3 DT). A cet effet, la valeur nominale de l'action est portée désormais de cinq dinars (5 DT) à deux dinars (2 DT), et le capital social est porté ainsi de vingt et un millions quatre cent trente sept mille sept cent quatre vingt dinars (21 437 780 DT) à huit millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (8 575 112 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'effet de cette réduction du capital social, d'amender corrélativement les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

3^{ème} Résolution : Augmentation du capital social d'un montant de 12 000 000 DT et fixation de ses modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et, suite à la réduction du capital comme définie dans la résolution précédente, et sur rapport du conseil d'administration, et après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social de la somme de douze millions de dinars (12 000 000 DT), pour le porter ainsi, de huit millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (8 575 112 DT) à vingt millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (20 575 112 DT) par la création et l'émission de six millions (6 000 000) d'actions nouvelles de numéraire, toutes de la même catégorie, d'une valeur nominale de deux dinars (2 DT) chacune, à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de deux dinars (2 DT) soit à la valeur nominale de l'action. Elles seront toutes nominatives et de catégorie ordinaire.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

4^{ème} Résolution : Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un actionnaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu et approuvé le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription, décide, conformément à l'article 300 du CSC, de supprimer le droit préférentiel de souscription, et de réserver la souscription des 6 000 000 d'actions nouvelles à émettre à un seul actionnaire, à savoir ; la Société FH SERVICES, société à responsabilité limitée, au capital de 4 000 000 DT, son siège social au 70, avenue Mohamed V – 1002 Tunis belvédère, inscrite au registre de commerce sous le n° : B 158302002, sa matricule fiscale n° : 817541 PAM 000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

5^{ème} Résolution : Exercice du droit de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que la Société FH SERVICES à laquelle la présente augmentation du capital est réservée, disposera d'un délai de 60 jours à compter de la date de la publication de la notice d'information prévue par la loi, pour souscrire à la dite augmentation. Toutefois, ce délai sera clos par anticipation dès que ses droits de souscription auront été exercés.

Le montant de souscription sera déposé dans un compte indisponible ouvert à cet effet, auprès d'un établissement bancaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

6^{ème} Résolution : Modification de l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 6 (nouveau) : Capital

« Le capital social est fixé à la somme de vingt millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (20 575 112 DT). Il est divisé en dix millions deux cent quatre vingt sept mille cinq cent cinquante six (10 287 556) actions d'une valeur nominale de deux dinars (02 DT) chacune, de même catégorie, intégralement libérées. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

7^{ème} Résolution : Pouvoirs au conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration, conformément à l'article 294 du CSC, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélatrice des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

8^{ème} Résolution : Pouvoirs en vue de formalités légales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère, au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne mandatée par lui, tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités y afférentes, notamment l'établissement de la déclaration de souscription et de versements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

**Tableau d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision
d'affectation du résultat comptable**

<i>(En TND)</i>	Capital social	Réserves légalés	Prime d'émission	Résultat reportés	Résev spéc de réév	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2017 avant affectation	21 437 780,000	890 189,526	8 720 223,625	-10 662 029,070	11 125 743,549	-14 309 050,430	17 202 857,200
Affectation du résultat AGO du 31/08/2018							
*Résultats reportés				-14 309 050,430		14 309 050,430	
Affectation des réserves spéciales de réévaluation							
*Résultats reportés				11 125 743,549	-11 125 743,549		
Capitaux propres au 31 décembre 2017 après affectation	21 437 780,000	890 189,526	8 720 223,625	-13 845 335,951	0,000	0,000	17 202 857,200

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Actifs

DESIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1	1 854 928,218	1 852 570,718
Moins: Amortissements	1	1 848 208,969	1 838 764,596
		6 719,249	13 806,122
Immobilisations corporelles	2	32 234 735,746	31 885 395,014
Moins: Amortissements	2	10 059 948,337	8 987 253,743
		22 174 787,409	22 898 141,271
Immobilisations Financières	3	9 972 724,320	13 528 779,166
Moins: Provisions	3	59 900,000	59 900,000
		9 912 824,320	13 468 879,166
Total des Actifs Immobilisés		32 094 330,978	36 380 826,559
Autres actifs non courants	3bis	1 542 199,805	1 373 925,081
Total des actifs non courants		33 636 530,783	37 754 751,640
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4	23 481 783,681	38 853 478,923
Clients et comptes rattachés	5	47 278 776,093	49 805 857,554
Moins: Provisions	5	2 822 143,595	4 486 297,804
		44 456 632,498	45 319 559,750
Autres actifs courants	6	10 169 545,835	7 967 428,236
Liquidités et équivalents en liquidités	8	1 423 061,153	1 184 763,483
Total des actifs courants		79 531 023,167	93 325 230,392
TOTAL DES ACTIFS		113 167 553,950	131 079 982,032

Capitaux Propres & Passifs

DESIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
-			
Capital Social	9	21 437 780,000	12 250 000,000
Réserves Légales	10	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	10bis	8 720 223,625	8 720 223,625
Résultats reportés	11	-13 845 335,951	-10 662 029,070
Réserve Spéciale de Réévaluation	11bis	0,000	11 125 743,549
Total des capitaux propres avant Résultat		17 202 857,200	22 160 253,115
Total des capitaux propres		17 202 857,200	22 324 127,630
<u>PASSIFS</u>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	13	14 684 253,621	15 863 920,499
Total Passifs non courants		14 684 253,621	15 863 920,499
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	28 242 752,095	28 161 928,029
Autres passifs courants	15	6 893 950,630	5 496 903,073
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	46 143 740,404	59 233 102,801
Total Passifs courants		81 280 443,129	92 891 933,903
Total des Passifs		95 964 696,750	108 755 854,402
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		113 167 553,950	131 079 982,032